

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2013 à Noisiel (77)

Le 10 mars 2023, s'est tenue sur convocation de la Présidente, l'Assemblée générale ordinaire de l'Association des vérificateurs et vérificatrices des juridictions financières.

L'ordre du jour envoyé avec les convocations le 22 février 2023 a été respecté. L'assemblée générale s'exprimée comme suit :

- 32 adhérents se sont exprimés : 30 par vote dématérialisé et 2 par voie de pouvoir
- Pouvoirs attribués pour la séance :
 - o Anne Mouette a accordé son pouvoir à Bénédicte Lang
 - o Olivier Hopsore a accordé son pouvoir à Bénédicte Lang
- Le quorum prévu aux statuts est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.
- Ont assisté à la séance : 13 personnes en distanciel et 7 en présentiel.
- Bénédicte est secrétaire de séance.
- La séance est ouverte par la présidente à 13h05.

1 – Rapport financier et quitus donné au trésorier

Le solde du compte de l'association s'élève au 10 mars 2023 à 596,46 €.

Le trésorier a présenté les principaux postes de dépenses et rappelé que les ressources de l'association sont uniquement constituées de dons. Leur niveau se maintient en dépit de la légère baisse du nombre d'adhérents.



le rapport financier est voté à l'unanimité (32 voix) et quitus est donné au trésorier pour sa gestion 2022-2023.

2 – Rapport moral de la Présidente

La présidente présente synthétiquement le rapport transmis avec les convocations . Elle indique aussi qu'à ce jour, pour 2023, l'association compte 31 adhérent.e.s (+ une à l'issue de l'AG).

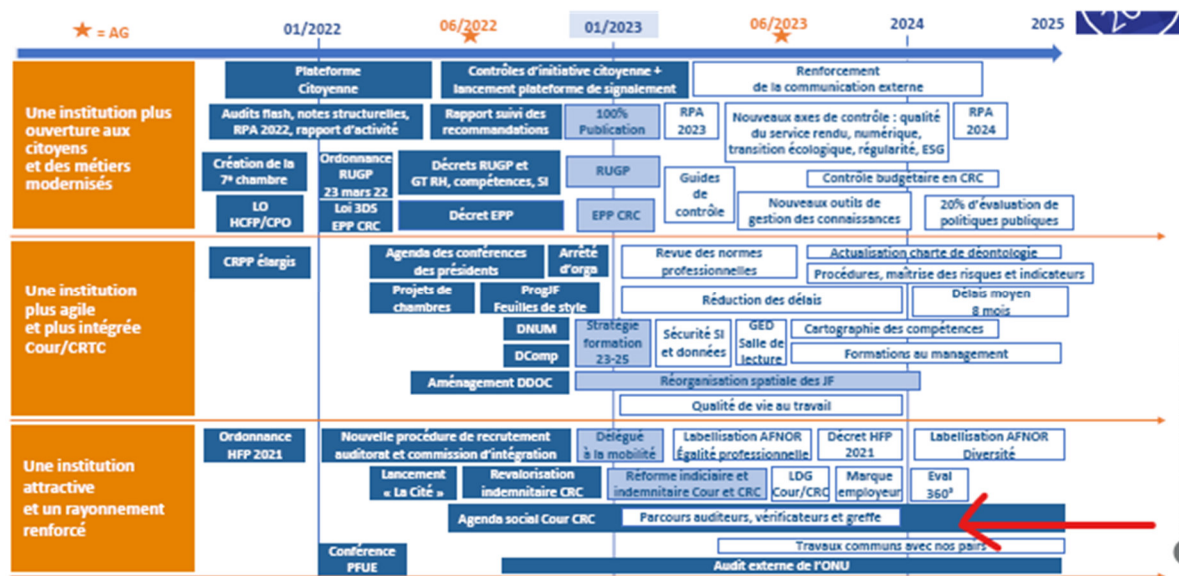


le rapport moral est voté à l'unanimité.

La présidente fait notamment état des ateliers d'échanges de pratiques professionnelles, qui seront poursuivis, des perspectives de visites dans diverses chambres pour rencontrer les collègues et surtout de l'avancement, considérablement ralenti au 2^e semestre 2023, des contributions de l'association aux travaux de JF 2025 lancé en 2020.

A cet égard, il est rappelé que l'AVJF a formulé plus de 50 propositions dans les phases de préparation du projet, qu'elle a été sollicitée par le Premier président pour faire des propositions sur le positionnement des vérificat.eur.rice.s dans l'institution et particulièrement sur le changement de dénomination de la profession. L'association a produit une analyse approfondie des résultats du sondage qu'elle a lancé sur la perception de la profession par ses acteurs au secrétariat général, dans le délai de 4 mois. A notre connaissance, le projet JF 2025 ne comporte pas de lettre de mission pour

mener à bien l'action relative au parcours des vérificateur.rice.s et aucune information n'a été communiquée sur le calendrier envisagé.



A la suite d'un débat nourri entre les participant.e.s et au vu du calendrier JF2025 en ligne sur l'intranet des juridictions financières, la présidente met au vote 3 propositions :

- ⇒ Appel à candidatures pour un groupe de travail avril – novembre 2023 visant à établir une cartographie la plus précise possible des fonctions dévolues au magistrat et au vérificat.eur.rice dans une équipe de contrôle ou un binôme.
 - 👍 L'appel à candidature pour ce groupe de travail est approuvé à l'unanimité des présents et des représenté.e.s (22 voix).
- ⇒ Appel à candidatures pour un groupe de travail avril-novembre 2023 visant à établir une stratégie de communication de l'association avec l'institution et en particulier avec le secrétariat général et le Premier président qui n'ont pas donné suite aux demandes de rendez-vous faite par la présidente en décembre 2022 et en janvier 2023.
 - 👍 L'appel à candidature pour ce groupe de travail est approuvé à l'unanimité des présents et des représenté.e.s.

L'association rappelle l'existence d'un appel à candidatures permanent pour des correspondants de l'association au sein des chambre dans lesquelles il n'y en aurait pas encore.

Pour faire acte de candidature à l'un ou l'autre des groupes de travail ou formuler toute suggestion, utiliser l'adresse de l'association asso2aif@gmail.com. Le site sera mis à jour sous peu.

L'association est invitée, tant par la Directrice de la communication, rencontrée le 23 février 2023 et qui finalement n'a pu se rendre à Noisiel et échanger avec nous, que par les membres présents, à rencontrer les président.e.s de chambre. La présidente demande aux participants si le compte-rendu de cette assemblée générale doit leur être communiqué.

👍 Les présents se sont exprimés favorablement à l'unanimité.

3.-. Renouvellement du Conseil d'administration

Audrey De Guevara, vérificatrice à la CRC IdF, confirme mettre fin à sa participation au Conseil d'administration après trois ans d'implication active. Elle est vivement remerciée pour ses contributions très appréciées.

Sébastien Corpel, vérificateur à la CRC Bretagne, se porte candidat.



Sébastien intègre le conseil d'administration à l'unanimité des présents. Il y est le bienvenu !

4 – Points divers :

Montant de l'adhésion annuelle :

A la suite d'un court débat qui fait apparaître 3 positions principales : une opposition à une cotisation payante vu les activités peu coûteuses de l'association, un attachement de principe à l'importance d'une contribution même symbolique pour donner de la valeur au travail accompli même s'il ne produit pas de « service » aux adhérents, une position d'attente considérant que l'association doit encore convaincre des adhérents avant d'envisager une cotisation payante.



le maintien de la gratuité de la cotisation recueille 7 voix contre 3 en faveur d'une cotisation payante.

La séance est close à 14h15 par la présidente qui remercie tou.te.s les participant.e.s. Madame Durieu du Pradel, secrétaire générale de la CRC Ile-de-France, rejoint l'assemblée présente pour un moment de convivialité et présente les regrets du Président de la Chambre, Thierry Vught, de ne pas pouvoir être présent aussi. L'association remercie la Chambre d'héberger ses activités.